

Développement des TPE-PME : diagnostic et propositions alternatives

Loi Travail : un projet qu'on ne peut évaluer comme un seul bloc

Les questions soulevées par le débat actuel sur la loi « travail », et notamment celles qui portent sur la flexi-sécurité, sur la formation professionnelle tout au long de la vie, sur le fait syndical, sur la simplification administrative, ou encore sur la rationalisation des branches, nous paraissent essentielles. Nous soutenons certaines des réponses apportées dans le projet de loi, mais nous sommes critiques, parfois opposés à certaines autres ; nous portons un regard que nous voulons **objectif**, avec comme seule volonté d'améliorer l'**efficacité** et l'applicabilité de ce projet, pour le bien de notre pays.

Un diagnostic général

Ce **projet de loi perd de vue l'objectif premier** qui est celui de la **création nette d'emplois**, et part de **principes** que la réalité nous révèle **erronés**. Les faits sont têtus :

1/ Augmenter la durée de travail de ceux qui en ont un, ne favorise pas la création d'emplois. D'autant que la France n'a pas une durée hebdomadaire réelle de travail inférieure à celle de ses voisins européens, ni même en comparaison du Japon ou des Etats-Unis. On ne soulignera également jamais assez la productivité des salariés français, une des meilleures au monde (les statistiques européennes et de l'Insee sont disponibles).

2/ Le simple bon sens nous indique que faciliter les conditions de licenciement ne risque pas non plus d'augmenter la création nette d'emplois.

3/ Contrairement aux principes du pacte de responsabilité, la baisse des charges des entreprises, si elle permet d'améliorer la trésorerie (surtout celle des plus grandes entreprises, d'ailleurs), ne créera que très peu d'emplois, et de façon indirecte (via l'espoir illusoire d'une augmentation massive des investissements, bien moins prioritaire dans le contexte actuel que celle des dividendes).

On rappelle qu'il y a deux ans, le Medef nous a annoncé que les entreprises pouvaient embaucher 1 million de personnes (1 million !), en contrepartie d'allègements de charges fiscales et de cotisations sociales. Quarante et un milliards d'euros d'allègements plus tard, nous n'avons toujours rien vu, ou très peu, et le chômage ne régresse pas. Rien d'étonnant.

En effet, si ceux qui légifèrent connaissent un minimum de règles de fonctionnement des entreprises, ils sauraient que celles-ci n'embauchent qu'à une et une seule condition : qu'elles aient des commandes. Nous sommes dans une économie de marché : seules des **commandes**, émanant de **clients**, génèrent des **besoins en compétences** et en production. C'est aussi le carnet de commandes qui génère les **besoins en investissements**. Et non la trésorerie.

D'autres analyses, disponibles par ailleurs, montrent comment des commandes, et notamment les **commandes publiques dans des secteurs d'avenir**, associées à des **contrats de travail nouveaux**, simplifiés et opérationnels, engendrent le cercle vertueux du développement, et du redéploiement de l'activité économique ; donc de l'embauche, donc des rentrées de ressources pour l'Etat.

Croire le MEDEF et leurs lobbys, a fortiori céder devant des demandes issues d'une **pensée unique libérale**, dont tous nos économistes savent qu'elle est **parfaitement obsolète** en notre 21^{ème} siècle, **est un leurre**.

Développement des TPE-PME : diagnostic et propositions alternatives

L'augmentation du temps de travail, comme le recul de l'âge de la retraite d'ailleurs, la facilitation des licenciements économiques, la baisse des charges et la sécurisation des indemnités aux prud'hommes a toujours eu, et aura toujours un effet nul sur l'emploi, ou du moins très éloigné des immenses besoins de création nette dont a besoin ce pays.

Il s'agit là, au fond, d'une stratégie **défensive, frileuse**, sans ambition, alors que nous proposons des mesures relevant d'une stratégie **offensive**, de développement de l'innovation, de création de pôles d'excellence à l'export, de soutien des PME dynamiques et inventives et des secteurs stratégiques, et donc de conquête de marchés créateurs d'emplois non délocalisables.

Ajoutons, à l'encontre des idées reçues, qu'une bonne protection sociale est un investissement économique des plus rentables ; nos voisins nordiques l'ont compris depuis longtemps.

L'embauche dans les TPE / PME ne se fait pas par rapport à des aides versées qui restent de toute façon dérisoires par rapport à l'enjeu global que représente un recrutement sur la durée. De telles aides ne profitent qu'à des entreprises qui ont déjà besoin de personnel. On est alors dans un effet d'aubaine malsain et coûteux.

Par ailleurs, cette volonté de verser des aides relève à notre sens d'une erreur de raisonnement.

Une TPE ou une PME n'embauche que lorsque son niveau d'activité le justifie. Rappelons que 75 % des salariés de notre pays travaillent dans des entreprises de moins de 200 personnes. La baisse du chômage passe donc d'abord par le soutien de l'activité des TPE / PME.

L'enjeu est donc là, et la bataille contre le chômage se situe dans ces entreprises. Les TPE et les PME souffrent de **3 causes majeures de déséquilibre** :

1. **Une demande atone**, des cycles commerciaux qui s'allongent et qui se complexifient, des clauses contractuelles de plus en plus contraignantes,
2. **Des ressources humaines** sur le fil du rasoir, surchargées, contraintes d'effectuer des tâches relevant d'une qualification moindre faute de personnel qualifié en place ; cela se combine avec une difficulté à recruter des ressources spécialisées alors même que des fonds ont été levés.
3. **Des finances fragiles**, des fonds propres insuffisamment élevés et une trésorerie affaiblie par des délais de paiements encore trop longs.

Outre la demande et le **carnet de commandes**, bon nombre d'observateurs et chefs d'entreprise, dont nous sommes, soulignent que l'embauche en TPE dépend de la **volonté effective** des entrepreneurs de développer et de faire croître leur société et **seulement ensuite du contexte législatif et fiscal**.

D'où les propositions que nous formulons dans ce document, et qui sont issues :

- Du Livre Blanc publié par le GSE TPE PME en 2015,
- De considérations nouvelles faisant suite aux annonces de janvier 2016 (plan d'urgence pour l'emploi) et de février 2016 (avant-projet de loi travail),
- D'échanges permanents et informels avec des entrepreneurs,
- D'auditions menées par le GSE TPE PME durant l'année 2015, ayant porté sur les opportunités et perspectives d'implantation ou de réimplantation d'activités industrielles sur le territoire français.

Sont présentés dans la suite des synthèses de chaque proposition, leur détail étant disponible dans le cadre d'entretiens de présentations plus approfondies.

Développement des TPE-PME : diagnostic et propositions alternatives

Des propositions alternatives

Elles concernent deux domaines-clés : le redéploiement économique et son financement d'une part, la protection sociale et les conditions d'emploi d'autre part.

Sur le plan économique

Priorité 1 stratégique

1. Recourir massivement à la **commande publique**, en incitant voire en obligeant les acteurs publics (UGAP, collectivités, administrations, hôpitaux ...) à commander français, dans la limite de la réglementation européenne et de la disponibilité effective des produits. Ceci en direction des **TPE/PME**, dans des proportions pré-établies (« Small Business Act »), et dans des **secteurs** considérés comme stratégiques pour créer des **pôles d'excellence français** à l'exportation.
2. Renforcer la **simplification des processus de réponse aux AO publics** (dématérialisation, interactivité, pré-référencement, clauses sociales, environnementales et fiscales), notamment pour les entreprises relevant de l'ESS, les SCOP, les SIAE etc.
3. Relever le **plafond des marchés publics de gré à gré**, avec contrôle par des contre-pouvoirs locaux et lourdes sanctions en cas de dérive.
4. Obliger le **système bancaire** à proposer des solutions rapides et efficaces de **financement du fonds de roulement** des TPE/PME : les critères applicables aux PME sont revus et des quotas financiers minimum introduits.
5. **Moduler le taux d'IS** en fonction de critères de notation sociale et des **bénéficiaires réinvestis**.

Priorité 2 : aides de l'Etat et délais de paiement

6. Concentrer le **CICE, le CIR et le CII en un dispositif unique** efficace, favorisant l'innovation technologique, l'innovation sociale, l'essaimage et les relations université – entreprises innovantes
7. Mettre en place une **batterie d'indicateurs** couvrant le cycle de vie de l'entreprise, en retour des aides consenties en vue de créer ou de sauvegarder des emplois pérennes grâce à l'innovation.
8. Faire évoluer la LME pour passer à un **délai de paiement de 15 jours** pour les administrations, collectivités et entreprises de plus de 250 personnes.
9. Systématiser le **paiement direct par l'Etat des sous-traitants** des entreprises titulaires des marchés publics.

Priorité 3 : collectivités

10. Créer des « **guichets uniques** d'accompagnement territorial ».

Développement des TPE-PME : diagnostic et propositions alternatives

11. Permettre aux **collectivités de soutenir les PME en fonds propres** par une participation directe au capital ou via une garantie de fonds d'investissements locaux, et de soutenir l'ESS via des subventions ou des marchés directs.
12. Permettre aux régions de participer à **des investissements stratégiques** en échange d'un quota d'heures pour les élèves.
13. Inciter les collectivités locales à **exonérer de certaines taxes le repreneur** d'une entreprise en difficulté.
14. Mettre en **crédit d'impôt les droits de succession** sur l'outil de production.

Priorité 4

15. Relever les **abattements fiscaux de l'IR et de l'ISF**, et les aligner, pour souscription individuelle (investisseurs ou salariés) à la création ou à **l'augmentation de capital** d'une TPE ou d'une PME. Objectif : drainer l'épargne publique vers les PME créatrices d'emplois.
16. Repenser les dispositifs des **aides publiques** vers un **moindre éparpillement**, leur réduction et leur remplacement progressif par des allègements immédiats de charges, taxes ou impôts.
17. Inclure systématiquement les TPE/PME dans les efforts déployés pour la **promotion à l'export** de la «French Touch» du label «FrenchTech» et du «Made in France». Inciter les multinationales françaises à accompagner ou à parrainer des TPE/PME à l'export.
18. Rendre obligatoire le **marquage explicite d'origine des produits** en fonction du pays où est produite la plus grande proportion de la valeur ajoutée.
19. Multiplier les **zones franches** dans des territoires les plus frappés par le chômage. Réimplanter dans ces territoires des **centres d'apprentissage et des ateliers de fabrication** privilégiant par exemple les filières suivantes : textile, équipement de la maison, loisirs/jouets, déconstruction/recyclage.
20. Aller vers une **TVA différenciée** pour les produits à valeur ajoutée française, en fonction des normes et accords européens.
21. Mener une campagne de communication permanente sur le « **Produit-en-France** ».

Sur le plan social

Priorité 1 stratégique

22. Instituer un **Contrat à Durée Indéterminée à Flexibilité Contrôlée** dont le sort, sur une période donnée (3 à 5 ans), serait lié à celui de la réalité des performances de l'individu et de l'entreprise, et à la réalisation de son projet multi-annuel.
23. Revenir aux objectifs premiers des 35 h : le **partage accru du temps de travail**. Se préparer à aller vers la semaine de **32 heures** sur 4 jours.
24. Faciliter pour les TPE-PME le recours au **multi-salariat**, aux indépendants, au **temps partiel choisi**, en

Développement des TPE-PME : diagnostic et propositions alternatives

sécurisant les parcours professionnels individuels via le CPA.

25. **Unifier les régimes** de la micro-entreprise, de l'entreprise individuelle, de la société unipersonnelle, du statut de travailleur indépendant ou de profession libérale vers un régime général, en supprimant au passage le RSI.

26. Reconnaître un **lien de subordination** de fait pour un indépendant ne relevant que d'un donneur d'ordre occupant une part majoritaire de son temps. Cette reconnaissance donnerait droit à congés payés, à couverture sociale et à préavis de rupture indemnisable.

27. Généraliser la **Délégation Unique du Personnel** avec possibilité de la confier à des conseillers externes tant que l'entreprise, par vote des salariés, ne décide pas d'internaliser ces fonctions.

28. Regrouper les obligations autour de **4 seuils sociaux** (3°, 51°, 251° et 1001° salarié décompté au niveau «groupe ») avec évolution linéaire des charges et taxes.

Priorité 2

29. Octroyer un **abattement** immédiat de cotisations Pôle Emploi pour **l'embauche de chômeurs seniors** longue durée dans des emplois d'investissement.

30. Instituer une **certification de compétence «entrepreneur»**. Accréditer des organismes de formation et de certification dans le champ de la formation professionnelle.

31. Permettre **au dirigeant** de cotiser et d'être indemnisé selon le **régime général de Pôle Emploi**, en échange d'une certification et de contrôles portant sur sa gestion.

32. Accorder une certaine **bienveillance fiscale** aux entrepreneurs. Toute forme d'erreur fiscale commise de bonne foi doit avoir un impact économiquement neutre.

33. **Protéger le dirigeant de TPE dans ses achats** selon des modalités proches des lois relevant de la consommation (rétractation, actions de groupe).

34. Faciliter **l'apprentissage et l'insertion** par fusion des organismes et des dispositifs existants (professionnalisation, IAE etc.) et suppression des seuils d'âge.

35. Mener des campagnes de **valorisation des métiers** en TPE/PME, notamment des métiers en tension dans le commerce-artisanat comme dans l'industrie et dans les métiers du numérique.